

Comment savoir si « que » est un pronom relatif ?

- « **Que** » est un **pronom relatif** lorsqu'il introduit une proposition subordonnée relative.
- Il remplace son antécédent qui est généralement un COD.

Exemple :

- Voici le nouvel élève **que** j'ai croisé dans le couloir.
- Le mot « que » remplace « le nouvel élève » qui est son antécédent (c'est un COD).
- Il introduit la proposition subordonnée relative « que j'ai croisé dans le couloir ».
- Le mot « que » est donc un pronom relatif.

Comment accorder un participe passé dans une proposition relative introduite par le pronom relatif « que » ?

Pour savoir si on accorde le participe passé, on regarde l'auxiliaire :

- Avec l'auxiliaire « être », le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet de la proposition relative.
- Avec l'auxiliaire « avoir », le participe passé ne s'accorde jamais avec le sujet. En revanche, il s'accorde avec le COD placé avant le participe passé ; c'est l'antécédent du pronom relatif « que ».

Exemples :

- Je crois **que** les parents sont déjà partis. (accord avec le sujet)
- Tu as déjà regardé les films **que** j'ai beaucoup aimés ? (accord avec le COD)
- Je ne pense pas **que** le film a duré si longtemps (pas d'accord)